
#ReflexeNotaire : Une campagne de communication des notaires à destination des couples et des familles

La Chambre des Notaires de Paris et la Chambre des Notaires des Hauts-de-Seine lancent le 16 octobre, une campagne de communication commune, réalisée par l'agence HOPSCOTCH, pour rappeler leur rôle central dans la vie des familles. Les Franciliens pourront la découvrir dans 20 Minutes et sur les réseaux sociaux.

« LES ÉCRITS RESTENT. CEUX DES NOTAIRES VOUS PROTÈGENT »

Avec cette accroche, les notaires réaffirment leur mission essentielle de **conseil et de garant juridique de toutes les étapes de la vie des couples et des familles**. L'acte authentique est la pierre angulaire de cette protection.

Il s'agit de faire prendre conscience au public du rôle de conseil du notaire à chaque étape-clé de la vie autour du concept : « **A toutes les étapes de la vie d'un couple, pour anticiper et agir, ayez le réflexe notaire** ».

La campagne se concentre sur la **vie à deux**, dans un contexte propice : au 1er novembre, les mairies obtiennent la compétence d'enregistrement des PACS en lieu et place des tribunaux.

« Mariage, PACS, concubinage, à **l'heure des serments d'amour, le choix du type d'union vous importe peu. Pourtant, il n'est pas sans conséquence**. Alors, pour que votre promesse soit aussi une garantie, **ayez « le réflexe notaire »**. Il saura vous guider dans le choix du statut le plus protecteur selon votre situation personnelle et familiale. Avec le notaire, vos écrits ne risquent pas de tomber dans l'oubli »*.

LE DISPOSITIF MÉDIA

Avec cette campagne de communication, les Chambres des Notaires de Paris et des Hauts-de-Seine **ont souhaité cibler les jeunes actifs franciliens, entre 25 et 40 ans, qui n'ont pas forcément « le réflexe notaire »**.

Pour cela, le dispositif média se décline en deux volets :

Un volet print : deux annonces presse dans trois numéros de 20 Minutes, média de référence pour les Franciliens, la semaine du 16 octobre.

Un volet digital : la campagne sera amplifiée sur 20minutes.fr, Facebook et Instagram auprès de la cible, du 16 au 22 octobre avec le hashtag **#ReflexeNotaire** et autour du site **www.ayezlereflexenotaire.com**.

« Le droit de la famille fait partie intégrante des compétences de notre profession, dans son savoir-faire. C'est tout ce qui touche à l'intime de la personne, de la famille. **C'est connaître les personnes, les écouter, pour comprendre familialement ce qu'elles souhaitent et pouvoir les protéger.** » Pascal CHASSAING, Président de la Chambre des Notaires de Paris.



LES ÉCRITS
RESTENT

CEUX DES
NOTAIRES
VOUS
PROTÈGENT

CHAMBRE DES NOTAIRES
HAUTS-DE-SEINE

CHAMBRE DES
NOTAIRES
DE PARIS



La Chambre des Notaires de Paris regroupe près de 1.200 notaires de la Capitale, de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne, (94) qui exercent au sein de 270 études et emploient plus de 5.000 collaborateurs. Chaque année, 3 millions de personnes franchissent la porte de leurs études et les notaires établissent en moyenne 300.000 actes, dont 120.000 ventes immobilières et 18.000 déclarations de succession.

Les notaires accompagnent leurs clients à toutes les étapes de leur vie personnelle et familiale : concubinage, achat d'un bien immobilier, mariage, PACS, divorce, adoption, PMA, remariage et famille recomposée, tutelle, succession...

Contact Presse Chambre | Vanessa MOISAN : +33 (0)1 44 82 24 32 - communication@paris.notaires.fr

Contact Presse Albera Conseil | Marie CLARY : +33 (0)1 48 24 04 50 - mclary@alberaconseil.fr

Retrouvez tous nos communiqués : www.paris.notaires.fr/presse

